

L'OMC et la situation des ruraux de par le monde FIMARC – MIJARC : analyse et position

Première partie : présentation de l'OMC

Les consommateurs et les producteurs savent qu'ils peuvent bénéficier d'un approvisionnement sûr et d'un choix de produits finis, de composants, de matières premières et de services plus larges. Les producteurs et les exportateurs savent que les marchés étrangers leur resteront ouverts.

L'objectif majeur de l'OMC est d'assurer un monde plus prospère, plus pacifique et plus responsable. Selon l'OMC les décisions sont prises, pour la plupart, par consensus entre tous les pays Membres, avant d'être ratifiées par les parlements nationaux. Quant aux litiges commerciaux, ils sont soumis au mécanisme de règlement des différends de l'Organisation, qui est axé sur l'interprétation des accords et des engagements et sur la mise en conformité des politiques commerciales des différents pays avec ces derniers.

Au cœur du système — que l'on appelle le système commercial multilatéral — se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Ces accords constituent les règles juridiques de base du commerce international. Bien que négociés et signés par des gouvernements, les accords visent à aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités.

L'OMC s'acquitte de cette mission en administrant les accords commerciaux:

- servant de cadre aux négociations commerciales
- réglant les différends commerciaux
- examinant les politiques commerciales nationales
- aidant les pays en développement dans le domaine de la politique commerciale par le biais de l'assistance technique et des programmes de formation
- coopérant avec d'autres organisations internationales

Structure

L'OMC compte près de 150 Membres, qui représentent plus de 97 pour cent du commerce mondial. Une trentaine d'autres pays négocient actuellement leur accession à l'Organisation. Les décisions sont prises par l'ensemble des Membres. Elles le sont normalement par consensus. Un vote à la majorité est également possible, mais l'Organisation n'a jamais recouru à cette procédure, qui était extrêmement rare à l'époque du prédécesseur de l'OMC, le GATT. Les Accords de l'OMC ont été ratifiés par les parlements de tous les pays Membres. L'organe suprême de décision de l'OMC est la **Conférence ministérielle**, qui se réunit au moins tous les deux ans.

Au deuxième niveau se trouve le **Conseil général** (qui rassemble normalement les ambassadeurs et les chefs de délégation à Genève, mais parfois aussi des fonctionnaires envoyés par les capitales des pays Membres), qui se réunit plusieurs fois par an au siège de l'Organisation à Genève. Le Conseil général se réunit également en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales et en tant qu'Organe de Règlement des Différends (ORD)

Au troisième niveau se trouvent le **Conseil du commerce des marchandises, le Conseil du commerce des services et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC)**, qui présentent des rapports au Conseil général.

De nombreux **comités spécialisés, groupes de travail et groupes d'experts** s'occupent des domaines visés par les différents accords et d'autres domaines tels que l'environnement, le développement, les candidatures à l'OMC et les accords commerciaux régionaux.

Le Secrétariat

Le Secrétariat de l'OMC, qui se trouve à Genève, est composé d'environ 600 fonctionnaires et a à sa tête un Directeur général. Son budget annuel est d'environ 160 millions de francs suisses.

Il n'a pas de bureaux en dehors de Genève. Étant donné que les décisions sont prises par les Membres eux-mêmes, le Secrétariat n'est pas investi du pouvoir décisionnel qui incombe aux autres organes exécutifs internationaux.

Les principales fonctions du Secrétariat consistent à fournir un appui technique aux différents conseils et comités, ainsi qu'aux conférences ministérielles, à offrir une assistance technique aux pays en développement, à analyser le commerce mondial et à exposer les activités de l'OMC à l'opinion publique et aux médias.

Le Secrétariat fournit également certaines formes d'assistance juridique dans le cadre du règlement des différends et donne des avis aux gouvernements des pays qui souhaitent devenir Membres de l'OMC.

Les accords de l'OMC

L'OMC travaille par consensus. L'organisation possède un gouvernement général- Le Conseil général, dans lequel chacun des membres est représenté, bien que, dans la pratique la majorité des pays les plus pauvres rencontrent beaucoup de difficultés pour y assurer une représentation adéquate. Une trentaine de membres ont une mission permanente à Genève. Cette raison de faible représentation est essentiellement due aux coûts que cela représente. Le gouvernement britannique estime que cette représentation lui coûte +/- 900.000 US \$ par an pour entretenir sa relativement modeste représentation à Genève, cela sans compter les coûts de location de ses bureaux. Tous les 2 ans se tiennent des Conférences Ministérielles pour évaluer le programme de travail et la direction de l'organisation. Il y a un assez grand nombre d'organes subsidiaires comprenant le Conseil des biens et des services. Le comité de l'agriculture dépend de ce Conseil. Pour ce qui est des négociations en agriculture, un Comité spécial a été créé et se rencontre de manière informelle. Tous les membres sont invités à être présents dans toutes les structures.

Les accords en Agriculture

L'Accord sur l'Agriculture (AsA) repose sur 3 piliers : l'accès au marché, le soutien interne et les subventions à l'exportation. En termes plus généraux, les engagements consistent à accroître l'accès au marché et à réduire les soutiens internes et les subventions à l'exportation. Tous les membres sont invités à mettre en œuvre les moyens pour arriver à ces objectifs, bien que les pays en développement ne soient pas tenus de réduire autant que les pays développés leurs subventions ou leurs droits de douane et bénéficient d'un délai supplémentaire pour s'acquitter de leurs obligations. L'accord ouvre et ferme avec des références explicites les préoccupations en dehors du commerce (la sécurité alimentaire et l'environnement en particulier), domaines pour lesquels certains pays souhaiteraient établir un 4^e pilier.

La période de mise en œuvre prévoyait un délai de 5 ans pour les pays développés et de 9 ans pour les pays en développement. Cela signifie que les pays développés devaient prévoir des réductions pour 2000 alors que les pays en développement devaient s'en acquitter pour 2004. Les PMA n'étaient soumis à une limite de temps car ils étaient exemptés d'engagement de réductions. Toutefois, ils devaient promettre de ne pas introduire de nouvelle forme de soutien domestique dans le futur.

Les concepts de l'AsA

La boîte rouge : Mesures proscrites par l'accord. Par exemple, les mesure non tarifaires, comme les prélèvements variables ont du être remplacés par des tarifs selon un processus connu sous le nom de « tarification ».

La boîte orange : Aides directes et subventions versées aux producteurs soumises à réduction mais pas encore à élimination. Ces mesures sont basées sur la « mesure globale de soutien » (MGS) qui représente un montant équivalent au soutien global apporté par l'Etat à ses producteurs, incluant des dépenses directes et indirectes (par exemple les subventions des intrants et le soutien aux prix. La MGS exclut certains types de dépenses qui sont soumises à exemption au titre de différents accords de l'article.

La boîte bleue : résultat d'un accord conclut entre les USA et l'UE en 1992 et qui a permis de débloquent l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations de l'Uruguay Round. L'article 6.5 de l'AsA permet de ne pas limiter le montant des aides directes versées par l'Etat à ses exploitants agricoles pour autant que celles-ci soient liées à des programmes de limitation de la production qui restreignent leurs productions sur des surfaces et des rendements fixes.

Il est ironique de constater que le soutien de l'Etat à la limitation des productions est ici autorisé alors que beaucoup d'autres formes de soutiens à l'accroissement de la production ne le sont pas, bien que précisément, ce soit là qu'elle serait nécessaire pour s'adresser aux problèmes de sécurité alimentaire de nombreux pays en développement.

La boîte verte : annexe 2 de l'accord – une liste d'aides nationales qui n'entrent pas dans le calcul de la MGS (boîte orange). La Boîte verte regroupe des aides liées aux programmes environnementaux, à la lutte contre les parasites et les maladies, au développement d'infrastructures et à l'aide alimentaire intérieure (payée au prix du marché). Elle comprend également les aides versées aux producteurs indépendamment de tout changement de niveaux de production (aides directes découplées) et les contributions des gouvernements aux programmes de garantie des revenus. Sont aussi exemptées d'engagement de la MGS les dépenses de soutien au secteur agricole et à certaines matières particulières, quand ces dépenses sont inférieures à un seuil indiqué, appelé niveau de minimis. Le niveau de minimis est fixé à 5% de la valeur totale de production de la récolte dans les pays développés et à 10% pour les pays en développement.

La clause de paix (Article 13: modération) rend caduc l'accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Dans les faits, son application interdit aux Etats signataires de protéger leurs marchés contre des exportations agricoles dans le respect des paramètres de l'AsA. Cette Clause expire en 2003 et a incité fortement l'UE et d'autres pays qui subventionnent fortement leur agriculture à demander la poursuite des négociations en agriculture.

Clause de sauvegarde spéciale: l'article 5 de l'accord concerne spécifiquement les pays qui, initialement avaient converti des mesures non tarifaires en tarifs douaniers pour chaque récolte. Cette clause leur accordait le droit d'appliquer pendant une période limitée, des mesures douanières de sauvegarde afin de préserver leurs économies nationales des effets de soudaines flambées des importations ou de la chute des cours mondiaux. Ces mesures ont été utilisées principalement par les pays développés. Seuls 21 pays en développement y ont eu recours, les autres s'étant prononcés pour l'application de tarifs plafonds généralisés à toutes les importations et ont été écartés par ce choix du champ des mesures de la CSS.

Les pics tarifaires : il s'agit d'un droit de douane élevé sur un produit particulier à l'intérieur d'une ligne tarifaire fixée (ex : sur le fromage mais pas sur la crème ni sur la poudre de lait)

Escalade tarifaire : variabilité (en général à la hausse) des droits de douane appliqués en fonction du degré de transformation du produit (tarifs plus élevés sur le chocolat que sur la fève de cacao).

Contingents tarifaires : ont défini une zone intermédiaire entre des niveaux de droits nuls et des niveaux de droits élevés résultant de la tarification, afin de garantir un niveau d'accès minimal. Ainsi, si le droit de douane qui a résulté de la tarification est de 150%, un contingent tarifaire est créé pour assurer qu'au moins 5% de la demande nationale pourront être satisfaits par des importations acquises à niveau tarifaire réduit.

Article 20 de l' AsA (Poursuite du processus de réforme) appelle à une révision de l'accord à l'issue de la période de mise en œuvre. Les négociations devraient être entamées avant la fin de la période la mise en œuvre en tenant compte des critères suivants :

- Les leçons de la mise en oeuvre des engagements de réduction ;
- Les effets des engagements de réduction sur le commerce mondial des produits agricoles ;
- Les considérations autres que d'ordre commercial, le Traitement Spécial et Différencié en faveur des pays en développement membres, et l'objectif qui est d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché, et des autres objectifs et préoccupations mentionnées dans le préambule de l'accord ;
- Les autres engagements qui seront nécessaires pour atteindre les objectifs à long terme.

L'AsA contient des contradictions et des déséquilibres manifestes. En résumé, des membres comme l'UE qui, historiquement, ont toujours protégé leur agriculture et qui n'ont pas du se soumettre à des programmes d'ajustement structurel ont continué à assurer largement cette protection. Des pays qui avaient déjà libéralisé leur économie ont disposé quant à eux d'un accès très limité au marché, bien qu'ayant renoncé formellement au droit de créer de nouvelles mesures protectionnistes. La partie la plus souple de l'AsA concerne les niveaux de dépenses budgétaires, très précisément le domaine dans lequel les pays en développement ont le moins de marge de manœuvre parce que les gouvernements sont à court de liquidités et souvent pris dans le carcan du service de la dette. Les pays en développement qui ne peuvent généralement compter que sur les droits de douanes pour protéger leurs agriculteurs ont trouvé que les restrictions apportées dans ce domaine, par ces dernières mesures, étaient beaucoup plus contraignantes que celles qui s'appliquent dans le Nord pour le soutien.

Deuxième partie : La situation actuelle et générale de l'agriculture

Introduction

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a été créée en 1955. C'est la seule organisation qui traite des règles globales de commerce entre les nations. Sa fonction principale est d'assurer que les flux commerciaux circulent de manière aussi normales, prévisibles et libres que possible. Le but de l'organisation est d'améliorer le bien-être des populations et des organisations membres. Mais la réalité est sensiblement différente....

Au cours des années et sous la pression de l'OMC, des politiques de la Banque Mondiale et des politiques d'ajustements structurels du FMI, la situation des paysans est devenue de plus en plus préoccupante. Sous les programmes d'ajustements structurels, le Sud a été obligé de , quasi unilatéralement. Une interprétation simple du rôle des programmes d'ajustements structurels en changeant les politiques commerciales pourrait être vue de cette façon : en raison d'emprunts excessifs (et de prêts imprudents des banques du Nord) dans les années 1970 et de l'augmentation rapide des taux d'intérêts au début des années 1980, beaucoup de pays en développement se sont retrouvés pris au piège d'une dette insurmontable. Vingt ans plus tard, les efforts pour résoudre cette crise se sont limités à trouver des moyens pour permettre un remboursement de la dette, en obligeant les pays à prioriser les exportations afin de gagner de l'argent par les échanges internationaux et ainsi pouvoir payer les intérêts de la dette. Les pays endettés se sont retrouvés dépendants du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM) pour le capital ; ces institutions les ont forcé à toute une série de changements de politiques économiques, appelés programmes d'ajustements structurels orientant ces pays en développement vers le commerce international et augmentant leur dépendance pour l'accès aux marchés des pays développés.

L'importation de produits de l'étranger ruine littéralement les économies locales qui ne sont pas capables d'entrer en compétition avec les produits hautement mécanisés et subsidiés issus des pays développés. De plus, ces programmes macro-économiques imposent une économie virtuelle qui fixe le prix mondial de certains produits (café, cacao, riz...) économie qui n'est plus basée sur la production mais sur la spéculation.

L'OMC travaille sur la base d'une série de principes. Le premier est « le traitement de faveur pour les nations » - chaque membre de l'OMC doit étendre à tous les autres membres les mêmes avantages commerciaux que ceux qu'il offre aux moins favorisés de ses partenaires commerciaux, pour le même produit. Le second principe est celui de « traitement national » : les importations sont sujettes aux mêmes standards et lois (voir meilleurs) que ceux des produits nationaux similaires.

Les négociations de l'OMC sont basées sur la réciprocité : « vous obtenez un accès à mon marché, seulement si j'accède au vôtre ». Cela a créé une dynamique puissante d'inégalité : un pays avec un marché international puissant, comme les USA ou l'Inde est plus attractive pour les négociateurs qu'un pays qui compte relativement peu de consommateurs (le total de la population est moins important que le nombre de personnes qui ont de l'argent à dépenser !). Pour obtenir l'accès à un marché étranger pour l'exportation, des pays vont ouvrir très largement leur marché. D'un côté, un pays relativement petit ou encore un grand pays mais pauvre, aura souvent un seul voir deux secteurs qui seront intéressants pour les exportateurs. Cela place les négociateurs de ces pays dans un relatif désavantage dans les négociations. Pour l'UE, le manque d'accès aux marchés du Bangladesh est comparativement moins significatif que l'accès du marché de l'UE pour le Bangladesh. L'OMC n'a jamais considéré cette situation d'inégalité.

D'autres déséquilibres sont tout aussi évidents. Par exemple, les pays les plus riches ont bien plus de personnel qui peut prendre part aux discussions et sont en meilleure position pour suivre la profusion de rencontres informelles et de consultations qui se tiennent journallement à Genève.

Les négociations de l'OMC ne concernent jamais un secteur isolé. Les négociateurs essaient de contre balancer les différents secteurs commerciaux, en les plaçant les uns contre les autres pour déterminer le bénéfice le plus important pour le pays. A l'intérieur même de certains secteurs il existe des conflits d'intérêts.

Les industriels des grains veulent des grains bon marché, si nécessaire par des importations, tandis que les paysans et les intermédiaires locaux souhaitent maintenir des prix locaux décents. L'UE, par exemple, semble prête à libéraliser significativement son agriculture à l'avantage de certains producteurs (de blé par exemple) au détriment d'autres qui sont moins compétitifs (par exemple les producteurs de lait).

L'agriculture est la ressource principale de la majorité des 140 membres de l'OMC. C'est une préoccupation première pour les pays à faibles revenus qui comptent 80% de leur population active dans ce secteur. Pour les pays à revenus moyens, la population active en agriculture représente quelque 40 % pour 4% seulement dans les pays industrialisés.

Selon Brian Halweil, un chercheur associé avec l'ONG World Watch Institute, les accords en agriculture ont des répercussions au niveau global « la marginalisation des petits paysans comme les grandes corporations agricoles des USA, par exemple contre les paysans en Argentine ou en Afrique du Sud »

Les Etats Unis sont le plus grand exportateur de produits agricoles, à hauteur de 12 % du total mondial. Quelque ¾ de ces exportations sont dirigés en dehors de la zone (NAFTA), Zone de Libre Echange des Etats Unis, du Canada et du Mexique. Au moins 40% sont destinés à l'Amérique. Dans les pays importateurs, la majorité des gens sont des petits paysans, souvent peu ou pas subventionnés par leurs gouvernements et qui n'ont pas de possibilité financière pour assurer ces subventions ou sont limités par les régulations de l'OMC. Ils sont forcés d'entrer en compétition avec les compagnies agroalimentaires et les paysans des pays riches faisant partie de l'OCDE (Organisation pour la coopération économique et le développement). Entre 1995 et 1998, les pays de l'OCDE ont accordés 28 milliards de \$ US pour les subsides à l'exportation en agriculture dont 13 milliards venant des USA. Ces chiffres écrasent les gains annuels de la plupart des pays pauvres.

Quelles sont les conséquences de ces politiques sur les pays?

Les politiques imposées par l'OMC ont conduit les gouvernements à définir des politiques agricoles orientées principalement vers l'exportation dans le but de générer des revenus. En conséquence, de nombreux pays ont transformé leur production vivrière en productions de monoculture.

En conséquence, les paysans qui ont pour premier rôle de produire de la nourriture pour eux, leur famille et leurs concitoyens doivent maintenant acheter de la nourriture pour nourrir leurs propres familles. Une autre conséquence directe de ces monocultures est la perte de la biodiversité dans de nombreux pays, la dégradation de l'environnement à cause de l'usage abusif de pesticides et d'insecticides. Il faut aussi mentionner la perte de revenus car à partir du moment où le prix de ces produits d'exportation est fixé par le marché mondial, où le phénomène de spéculation est souvent présent, les revenus des paysans ne sont jamais garantis. Ces politiques d'AsA ont amené les gouvernements à semer des parcelles de plus en plus vastes. En conséquence, de nombreux petits paysans et fermiers marginaux ont perdu leur terre et leur source de revenus. Ils n'ont pas d'autre choix que de quitter leur village et d'essayer de trouver un travail dans les grandes villes. Avec pour conséquence la séparation des familles et un travail harassant pour les femmes qui essayent de survivre et d'entretenir les familles.

Ce départ des paysans vers les villes ou d'autres pays ont aussi provoqué la perte de leur culture et quand ils ne peuvent trouver un travail en ville, d'autres situations de violence, de vols... apparaissent.

Les accords en agriculture de l'OMC sont un des modèles parmi divers autres, en agriculture. Ils favorisent l'agriculture extensive, l'agriculture industrielle et, pour le Sud en particulier, réduisent de manière significative les choix que chaque pays pourrait opérer pour son propre développement économique. En bref, ils affectent la vie des petits paysans partout dans le monde.

Dans la pratique, la libéralisation du commerce tend généralement à augmenter la pauvreté et l'insécurité alimentaire et agrandit le fossé entre les pauvres et les riches, particulièrement la situation des femmes. Des prix justes et la stabilité des prix sont des enjeux cruciaux car ils affectent directement les revenus des paysans, comme ceux des travailleurs agricoles, de même que la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

Il est probable que l'élimination des subsides, dans le cadre de l'actuel Accord sur l'Agriculture de l'OMC ne va donner aucun résultat dans l'augmentation des prix ni même dans leur stabilisation.

Des prix justes permettent aux producteurs de renouveler leur très modeste capital de travail, d'augmenter leur productivité, de pourvoir aux besoins de base de leur famille et de ceux des travailleurs agricoles ce qui les rend moins dépendants de l'aide au développement.

L'OMC et d'autres organisations internationales ne devraient pas imposer de telles contraintes. Selon la FAO, les tarifs imposés ne devraient pas excéder 40 à 60 % de manière à pouvoir entrer en compétition avec les fluctuations des prix du marché, avec de 10 à 15 % qui permettent d'assurer la protection des produits de base. L'espace politique devrait permettre à chaque gouvernement ou regroupement régional de mettre en place leurs propres mécanismes de protection de prix, de l'associer à des mesures éventuelles de gestion des marchandises, de manière à prévenir d'éventuelles chutes de produits agricoles.

La pauvreté des paysans dans les pays en développement est le résultat de l'existence d'un système de formation de prix agricoles qui mène à une diminution des prix avec en conséquence une chute des revenus et du pouvoir d'achat des populations. Les prix globaux des produits principaux du commerce agricole, blé, maïs, soja, coton et riz, sont tombés de près de 40% depuis 1996. Un phénomène similaire est observable dans divers autres produits d'exportation, spécialement dans certains Pays les Moins Développés : au cours des 20 dernières années, les prix du café, du cacao, du sucre et de l'huile de palme ont baissé de près de 60 % entre 1985 et 2002.

Le dumping : quand des marchandises se vendent moins chères que leur coût de production. Ceci peut être le résultat de la production subsidiée et orientée vers l'exportation et de distorsions structurelles comme le contrôle du monopole sur le marché et la distribution, mais aussi sur l'incapacité des politiques économiques actuelles qui conduisent à la dégradation des sols, au manque d'eau et à la pollution par ces méthodes industrielles. Le dumping, dans le cadre des politiques néo-libérales est aussi bien mené dans des relations Nord Sud, que Sud Nord, Sud Sud ou Nord Nord.

Quelque en soit la forme, le dumping ruine les petits producteurs dans chaque pays d'origine ou de vente. Par exemple :

- Les importations par l'Inde des surplus de production laitière de l'Union Européenne ont des impacts négatifs sur la production laitière familiale
- Les exportations de soie chinoise menacent l'Inde car les prix sont de loin beaucoup plus bas que les coûts de production en Inde ; cela a eu des conséquences très sérieuses pour des milliers de familles dans le Sud de l'Inde.

Les conséquences des AsA et des politiques de l'OMC sont très négatives et peuvent être résumées en 3 points ;

La pauvreté pour les paysans et les ruraux ;

La dégradation de l'environnement et la perte de la biodiversité ;

La perte de la culture et la dégradation de la vie communautaire.

L'impact de l'imposition des politiques de l'OMC en Inde et plus spécialement au Kerala.

Au cours de la dernière décennie, depuis le moment où l'économie libérale est devenue le mantra du développement, l'Inde est en péril. Un nouveau jeu commercial a commencé avec le Gouvernement Indien qui a amendé l'acte sur le brevetage de 1970 pour satisfaire aux demandes du commerce sur des droits de propriétés intellectuelles de l'OMC et qui a accepté de retirer progressivement tous les contrôles sur toutes les importations à partir d'avril 2001. Inondé par des importations de produits bon marché et hautement subventionnés, son économie agricole a été mise hors jeu.

Qu'il s'agisse des importations d'huile de palme, de caoutchouc, de sucre, de café, de riz ou de blé, tous les aspects socio-économiques du pays ont été affectés. Sept ans après que l'OMC ait été instaurée, le 01 janvier 1995, les bénéfices du processus de libre échange en agriculture, attendus par l'Inde ont été pratiquement nuls.

L'Inde a été obligée de se mettre en conformité ou d'éliminer les restrictions quantitatives sur les biens de consommations et les produits, au plus tard au 01 avril 2001. Elle a pour cela ouvert son marché et de ce fait a rendu son marché et sa communauté rurale très vulnérables aux importations de produits hautement subventionnés.

Déjà des importations de poudre de lait écrémé, d'huiles de consommation, de sucre, thé, noix d'arec et de noix de coco .. ont inondé le marché.

Des manipulations astucieuses de leurs engagements de réduction de subsides ont en fait augmenté les subventions des paysans dans les pays développés. Aux Etats-Unis, les subsides de 900.000 paysans ont augmenté de près de 700 fois depuis 1996. En réalité, l'Inde s'est engagée de renoncer à tous subsides en agriculture sous le programme du FMI et de la Banque Mondiale bien qu'elle ne fournisse qu'un milliard de US\$ de subsides indirects à 550 millions de paysans.

L'Inde a vu une augmentation massive de ses importations de biens et produits agricoles de +/- 50.000 millions en 1995 à près de 150.000 millions en 1999-2000, une augmentation de 300%. Il est évident que le nouveau régime de commerce en agriculture a pour seul but d'éliminer les gens qui ont faim et non pas la faim, les petits paysans et non pas cette agriculture insoutenable.

Il est difficile de situer exactement l'importance des femmes dans l'agriculture des pays en développement. Les femmes comptent pour 60% de travail dans l'agriculture et la production alimentaire. Il y a aussi une tendance à la féminisation de l'agriculture à cause des conflits et de la migration urbaine. Dans un pays comme l'Inde, la population rurale représente quelque 500 millions de personnes, quasi le double de l'ensemble de la population des USA.

La chaîne alimentaire en distorsion croissante par les disparités de pouvoir entre l'agro-business global d'un côté et les paysans et les consommateurs de l'autre. La suppression virtuelle des « Restrictions quantitatives », le phénomène de déclin des prix des marchandises en Inde depuis 1999 – 2000 a conduit à un nombre important de suicides de paysans dans le Punjab, le Rajasthan, le Karnataka et l'Andrapradesh.

Le prix des noix de coco est tombé de 10 Rps à 2 Rps, mettant la vie des producteurs de coco en danger. Le caoutchouc est tombé de 60 à 16 Rps et le café de 58 Rps en 1999 à 30 Rps par kilo en 2001. Même les épices n'ont pas été épargnées, avec le prix du poivre qui est tombé de 2.600 Rps à 1.300 Rps par quintal au cours de la même période. L'association des petits producteurs de thé demande un meilleur prix pour le thé vert mais, dans le même temps le gouvernement importe du thé vert. Les producteurs de canne à sucre attendent toujours le feu vert de l'industrie de canne à sucre pour commencer la récolte car elle a toujours son stock complet avec le sucre importé des côtes du Pakistan bien meilleur marché sur le marché. Les bananes, tomates, ail et autres légumes importés remplissent les étagères des supermarchés.

Le commerce en agriculture a systématiquement déplacé les petits paysans de la production alimentaire de base à la production pour l'importation. La mécanisation a déplacé les travailleurs agricoles, paysans sans terre. Les prévisionnistes de la révolution verte, subsidiant hautement les terres humides ont amené à la destruction des cultures des terres sèches qui généralement produisaient les céréales pour la consommation des gens ordinaires. De vastes étendues de terre sont ainsi laissées en jachères.

Les paysans doivent aussi faire face à une situation où les coûts de production sont plus élevés que les rentrées de la production.

Le regroupement des terres a aussi conduit à la disparition des ressources des propriétés communes et à la détérioration de l'équilibre écologique, des ressources en eau, fuel, fourrage et herbes ce qui constituait la ressource principale des familles paysannes.

Ceci a affecté surtout les droits et la sécurité alimentaire de millions de gens, particulièrement des femmes et des enfants. La majorité des petits paysans ont vendu leur parcelle de terre aux transnationales à des prix bradés et ont émigré vers des villes en quête d'emploi. Au cours des 3 dernières années, des milliers de paysans se sont suicidés.

Les travailleurs agricoles qui dépendaient des petits paysans ont également perdu leur travail. Le travail saisonnier dans l'industrie des allumettes, des beedi, du textile est aussi affecté par ces politiques d'importation. La féminisation de la pauvreté et l'augmentation de la violence est un résultat net des politiques de la libéralisation économique.

Le Kerala est l'état de l'Inde qui compte 45 % de la plantation vivrière du pays. 20% de la population dépend de ces productions pour sa vie quotidienne. Plus de 80% des produits agricoles du Kerala dépendent des marchés domestique et international. La mise en œuvre de l'AsA a eu pour conséquence un crash des prix qui a conduit à plus de 600 suicides par an.

Le changement de la Centrale des importations sur 715 produits à dater de 2001 a provoqué un changement du marché du coco et de thé du Kerala à partir du Sri Lanka, du lait à partir de la Suisse... Le changement du contrôle des importations des produits commerciaux comme le caoutchouc, l'huile de coco, le thé.. a causé des destructions majeures sur l'économie du Kerala. Les subventions sur les pesticides et les fertilisants ont été réduits à zéro.

Les débats récents

Le traité sur les brevets

Le Parlement indien a passé le traité sur les brevets en 2005, ce qui assure des brevets de production sur les produits chimiques, les produits médicinaux et les semences. Ceci fait partie de l'accord avec l'OMC et a causé l'augmentation de plus de 300% sur ces produits.

Le traité sur les semences

Ce traité est en discussion actuellement avant d'être présenté au Parlement. En fonction de ce traité, les paysans devraient enregistrer le nom des semences qu'ils utilisent auprès du département central de l'agriculture. Dans le futur, les paysans perdront la liberté de partager, de stocker et de sélectionner les semences qu'ils souhaitent. Ce traité ne bénéficiera qu'aux transnationales comme Monsanto.

Il est obligatoire d'accepter l'importation 5% de marchandises. Cela a pour conséquence l'importation de 30 différentes sortes de poissons de la Thaïlande au Kerala alors qu'en fait le Kerala fournit 40% de la production du pays. L'importation de thé du Sri Lanka et de caoutchouc depuis la Malaisie crée les mêmes problèmes.

LE DEFI POUR LES RURAUX EST CLAIR !

Dans de telles conditions il est impossible de maintenir la souveraineté alimentaire. Il est urgent d'agir et de réclamer des politiques qui permettent aux paysans

- de rencontrer leurs propres besoins dans la production agricole,
- de donner aux pays le droit de protéger leurs économies
- de leur donner la possibilité de produire, transformer et commercialiser leurs propres produits.

Nous affirmons que les politiques néo-libérales mettent en danger la souveraineté alimentaire car elles placent la primauté du commerce internationale sur le droit à l'alimentation des populations. Ces politiques n'ont en rien contribué à l'éradication de la faim dans le monde. Au contraire, elles ont augmenté la dépendance des peuples par rapport aux importations agricoles et ont intensifié l'industrialisation de l'agriculture, mettant en danger la population mondiale, la génétique de la terre, l'héritage culturel et environnemental. Et finalement, cela a conduit des millions d'hommes et de femmes à abandonner leurs pratiques d'agriculture traditionnelle, les forçant à l'exode rural et aux migrations.

Les institutions internationales, telles que le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale (BM) et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont mis en œuvre ces politiques dictées par les intérêts de corporations transnationales et par les pouvoirs mondiaux. Les accords internationaux comme ceux de l'OMC, d'autres accords régionaux comme les accords de libre échange des Amériques (ALCA) ou d'autres accords bilatéraux qui exigent un commerce « libre » pour les produits agricoles ont permis à ces corporations de contrôler le marché alimentaire global.

Les défenseurs de la souveraineté alimentaire ne sont pas contre le commerce des produits mais contre la priorité donnée aux exportations. L'accès aux marchés internationaux n'est pas une solution pour les paysans, pour lesquels le problème majeur est davantage le manque d'accès aux marchés locaux qui sont inondés par des produits importés à bas prix.

Actuellement, les Etats Unis et l'Union Européenne en particulier malmènent les gouvernements pour leur faire baisser leur prix sur les marchés locaux et s'engagent dans des pratiques de dumping pour vendre leur surplus de production sur les marchés internationaux, détruisant ainsi l'agriculture paysanne aussi bien au Nord qu'au Sud.

Troisième partie : Promouvoir la souveraineté alimentaire

L'agriculture et la nourriture sont fondamentales pour toutes les personnes, en termes de productions et d'accès suffisant à une nourriture saine et de qualité, appropriée à la culture et à l'environnement.

Le Pape Jean Paul II déclare « une société de libre travail, d'entreprise et de participation... demande que le marché soit contrôlé de manière appropriée par les forces de la société et de l'état afin de garantir que les besoins de base de l'ensemble de la société soient satisfaits » (Centesimus Annus No. 35). Il n'y a pas de plus grand besoin que celui de satisfaire à la faim.

Tous ces besoins sont sapés par la place grandissante des politiques économiques néo-libérales promues par les pouvoirs économiques comme les USA et l'UE et mises en œuvre par des institutions globales comme l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM). Au lieu d'assurer l'alimentation pour les peuples du monde, ces institutions ont mis en place un système qui donne la priorité aux productions destinées à l'exportation, augmentant la faim et la malnutrition, et aliénant des millions de gens de la possibilité de production et de la jouissance des ressources comme la terre, l'eau, les semences, la technologie et le savoir-faire. Des changements fondamentaux dans ce régime global sont urgents.

La souveraineté alimentaire est le droit de tous les peuples, des nations ou des groupements d'Etats de définir leur politique alimentaire et agricole. La souveraineté alimentaire va bien au-delà du simple concept de sécurité alimentaire qui cherche uniquement à assurer une quantité suffisante de nourriture sans tenir compte de la manière dont elle est produite, où et à quelle échelle.

La souveraineté alimentaire comprend :

- La priorité à la production locale agricole pour nourrir la population et l'accès des hommes et des femmes à la terre, à l'eau, aux semences et au crédit. De plus une réforme agraire pour combattre les organismes génétiquement modifiés (OGM), pour garantir l'accès libre aux semences, et pour garder l'eau comme un bien public à utiliser de manière durable ;
- Le droit des paysans à produire de la nourriture et la manière de la produire et le droit des consommateurs de décider ce qu'ils veulent consommer ;
- Le droit de toutes les nations de se protéger d'aliments excessivement bon marché et d'importation de nourriture (dumping) ;
- Le lien entre les prix de l'agriculture et les coûts de production ; cela sera possible seulement si les pays ou les groupes de pays ont le droit d'imposer des taxes sur des exportations à des prix excessivement bas, s'ils s'engagent à promouvoir une production rurale soutenable et s'ils contrôlent la production domestique pour prévenir les surplus structurels.
- La participation des peuples dans la définition des politiques agraires
- La reconnaissance du droit des femmes paysannes qui jouent un rôle clé dans la production agricole et dans les enjeux alimentaires.

Les règles commerciales doivent garantir la souveraineté alimentaire

Les politiques orientées vers l'exportation ont eu pour résultat des prix de marchandises qui sont bien en-deçà des coûts de production. Cela a encouragé et perpétué le dumping. La plus grande partie des subventions des pays riches en agriculture sont en fait des subventions pour l'agro-industrie, les commerçants, les détaillants et, pour une minorité, pour les producteurs. Les effets pervers de ces pratiques et de ces politiques deviennent de plus en plus clairs jour après jour. Elles mènent à la disparition des petits paysans, de l'agriculture familiale tant au Nord qu'au Sud ; la pauvreté augmente, spécialement dans les zones rurales ; les terres et l'eau sont polluées et dégradées, la diversité biologique est gravement menacée et les habitats naturels détruits.

Le commerce global ne peut en aucun cas avoir la primauté sur des buts de développement local et national, social et environnemental. La priorité devrait être donnée à une nourriture saine et de qualité, culturellement appropriée à la subsistance et à la production pour les marchés locaux, sou-régionaux et régionaux.

Le modèle d'agriculture que nous voulons promouvoir – Nous proposons une agriculture basée sur un modèle familial à petite échelle

Nous sommes face à des politiques qui sont centrées principalement sur la productivité et mènent à l'agrandissement des exploitations, à la spécialisation des productions et à une sur-exploitation de la terre et des ressources naturelles. Cela a des effets sur les paysans, les consommateurs et sur l'ensemble de la société. Ces politiques mènent donc à la diminution du nombre de paysans, à une agriculture à haute pollution et à la fragilisation des zones rurales. Loin d'éradiquer la faim dans le monde, le modèle agricole actuel contribue à maintenir les inégalités Nord-Sud.

D'ici à 2015, le nombre de personnes souffrant de la faim devrait être réduit de moitié. Mais jusqu'ici, les objectifs du Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996 et les Objectifs de Développement du Millénaire des Nations Unies, n'ont pas été pris en considération dans les politiques des institutions telles que l'OMC. Les statistiques actuelles montrent que le nombre de personnes souffrant de la faim est en augmentation. C'est un paradoxe de trouver la majorité de personnes affamées dans le monde rural, là où se produit la majeure partie de la nourriture.

C'est pour cela qu'il est nécessaire de promouvoir un autre modèle d'agriculture, une agriculture basée sur la Souveraineté alimentaire et sur les éléments essentiels d'une agriculture durable : il s'agit d'un système d'agriculture où les paysans cultivent leurs terres pour la production de subsistance et où le surplus est vendu pour assurer des rentrées financières. Une agriculture durable signifie que les paysans définissent avec les consommateurs et les gouvernements nationaux, des politiques qui permettent d'atteindre la suffisance alimentaire au travers d'une production et d'une consommation domestique sans qu'interviennent toute autre forme de marché externe ou de dumping.

Cela devrait aussi répondre à la nécessité d'assurer un prix juste pour les producteurs avec de bonnes conditions de vie et respectant la dignité du travail. Cela devrait aussi permettre une production en accord avec l'environnement, centrée sur la protection de cet environnement. L'agriculture durable a des aspects économiques, environnementaux et sociaux. Pour cela il est nécessaire d'avoir de bonnes rentrées et une sécurité financière, d'avoir un bon travail et ainsi une attitude d'esprit d'entreprise ; une conscience de la nécessité d'assurer le bien être et la santé publique.

Régulation du marché / marchés domestiques

Une régulation du marché est nécessaire. Il s'agirait d'un système où différents pays mettraient une limite au montant de marchandises qu'ils mettraient sur le marché afin que la priorité soit donnée d'abord à la consommation domestique.

Régulation des prix : dans un système de prix fixés par le gouvernement ou par des coopératives en faveur des producteurs/paysans de manière à ce qu'ils gagnent un revenu raisonnable de leur production. La politique de régulation du marché devrait être un système de quota (gestion des marchandises) avec un objectif premier d'assurer l'autosuffisance et l'autonomie des marchés domestiques. La régulation du marché devrait permettre d'obtenir des prix justes et d'éviter les productions excessives. Pour faciliter la régulation du marché, il est essentiel de d'abord prendre des mesures pour changer le système actuel. La gestion des marchandises et les quotas sont nécessaires pour garantir l'autosuffisance. Pour protéger la production nationale, des taux élevés sur les importations sont obligatoires. Si nécessaire, par exemple pour assurer des revenus comparables aux autres travailleurs et pour survivre, des subventions devaient être accordées aux petits paysans pour la production domestique, de même que de leur assurer des prix justes si la production est destinée pour l'exportation afin de ne pas causer de dumping sur d'autres marchés. Des régulations additionnelles devraient être envisagées pour des produits spéciaux qui ne peuvent être produits que dans certaines régions (comme par exemple le riz).

Systèmes locaux et développement local : nous voulons promouvoir ces systèmes locaux et ce développement. La population devrait pouvoir se nourrir en fonction de sa culture (de ses habitudes alimentaires). Nous sommes donc en faveur d'une production à petite échelle qui procure du travail à davantage de personnes sans exploiter la nature et qui offre aux consommateurs des produits de leur propre région. Afin de mettre en œuvre cette agriculture durable dans les zones rurales, il est nécessaire d'avoir un nombre important de paysans. Les politiques agricoles devraient favoriser l'agriculture familiale, et la reprise des fermes plutôt que leur élargissement.

Elles devraient favoriser la coopération entre paysans mais aussi entre tous les opérateurs en rural. Des subventions sont parfois nécessaires pour encourager l'agriculture à petite échelle. Cela ne signifie nullement que des subventions doivent être accordées à tous. L'agro-business ne doit pas être subventionné.

Quatrième partie : notre position et nos demandes

Le MIJARC et la FIMARC en lien avec les positions de la CIDSE et de Caritas Internationalis, en appelle à la Sixième Conférence Ministérielle de l'OMC pour qu'elle adopte une perspective « pro-pauvre » en intégrant dans ses résultats les propositions suivantes :

1. Encourager une approche commerciale en faveur des pauvres

La lutte quotidienne des femmes et des hommes qui souffrent de la pauvreté dans le monde, appelle à une transformation humanisante de l'économie globale. Il y a un besoin urgent de se battre pour la création de règles internationales qui permettent à tous les pays du monde de réellement travailler pour le bien commun global par

- Le principe de subsidiarité : par lequel les décisions en faveur de la réduction de la pauvreté des communautés, doivent être prises par ces peuples et ces communautés
- Le principe d'option préférentielle pour les plus pauvres, où les décisions économiques qui influencent l'ensemble des pays doivent débiter par la prise en compte des effets potentiels sur les pays les plus pauvres.

Les propositions de politiques de réduction de la pauvreté et de justice sociale ont pour but de contribuer à définir de meilleures règles commerciales en prenant en compte leurs effets sur les pays qui souffrent de la pauvreté, au moment de la 6^{ème} Conférence Ministérielle l'OMC à Hongkong.

2. Donner une priorité claire pour les progrès en agriculture

Priorité à l'éradication de la pauvreté

Une croissance soutenable de l'agriculture favorise le secteur dans lequel vit la majorité des gens qui souffrent de la pauvreté. L'agriculture n'est pas seulement cruciale pour les petits paysans mais est aussi une clé pour une croissance économique et un développement durable des pays en développement. L'agriculture peut avoir un impact puissant sur la réduction de la pauvreté et pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire. La balance injuste de pouvoir entre les 1, 3 milliards de travailleurs agricoles et de paysans et les quelque peu nombreux commerçants et grands distributeurs menacent la vie des paysans partout dans le monde.

Priorité pour défendre la vie et lutter contre la faim.

La sécurité alimentaire est le trait le plus marquant l'agriculture. L'agriculture a montré que la production globale de nourriture a plus que donné le pas à la croissance économique humaine. 90% de la nourriture produite dans le monde est consommée dans le pays ou la région qui la produit. Dans la plupart des cas, cet usage se situe en dehors de tout système commercial. En moyenne mondiale, les gens pauvres des régions rurales trouvent la moitié de leur rentrées financières pour le ménage dans le travail agricole. Les produits alimentaires de base, à bas prix leur assurent en sus du travail, le capital nécessaire pour la production non agricole. La mise à disposition de nourriture au travers des importations ne sera pas suffisante pour rencontrer la sécurité alimentaire des pays en développement comme le disent les tenants du libre commerce. Selon la FAO, la souveraineté alimentaire est significativement renforcée si l'accès à la nourriture par tête est liée à une augmentation de la production nationale.

Priorité à l'équité de genre

"Il n'y aura pas de sécurité alimentaire sans les femmes rurales" a déclaré Jacques Diouf, le Directeur général de la FAO. Il est difficile de faire un état exact de l'importance des femmes en agriculture dans les pays en développement. Les femmes sont pour 70 à 80% de la production alimentaire dans le Sub Sahara, en Afrique, tandis que dans le Sud et le Sud Est asiatique, 60 % du travail en agriculture et de la production alimentaire est assurée par les femmes.

On constate aussi une tendance croissante de la « féminisation de l'agriculture » causée par les conflits, le HIV/SIDA et les migrations rurales. Pourtant les femmes souffrent de fâcheuses tendances d'inégalité. Elles ont un accès inégal au capital (particulièrement au crédit) ; aux droits sociaux et légaux de propriétés (particulièrement l'accès à la terre) ; aux ressources et aux services (en ce compris les services en

agriculture, les formations, la technologie et l'information qui concerne le marché). Les femmes ont le plus haut taux d'analphabétisation ce qui les conduit à l'exclusion des opportunités du marché ; elles sont aussi souvent négligées par les décideurs politiques car leur contribution à l'agriculture est mal valorisée et mécomprise.

Le rôle des femmes en agriculture

Selon la FAO, les femmes rurales sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale et jouent un rôle prédominant dans l'agriculture à tous les niveaux, de la production domestique pour le maintien de la famille à l'agriculture commerciale principalement orientée vers l'exportation.

Elles produisent de 60 à 80 % de la nourriture dans la majorité des pays en développement et sont aussi les productrices principales de la nourriture de base mondiale -riz, blé- maïs- qui représente 90% de l'apport en nourriture dans les pays pauvres. Les femmes contribuent significativement à la production de récolte secondaire, comme les légumes et les végétaux, qui apportent l'essentiel des nutriments à leur famille et qui sont souvent la seule nourriture disponible pendant la saison de soudure ou en cas de faillite des récoltes.

En Inde, l'agriculture et les secteurs industriels qui y sont reliés, emploient 89,5% de main d'œuvre féminine. Les femmes jouent un rôle crucial en assurant la nourriture nécessaire non seulement pour les besoins domestiques mais aussi comme vendeuses ou productrices de bétail ou de produits de la mer. En Tanzanie, le BIT estime à 54 % les femmes économiquement actives dans l'agriculture. Au Honduras, les femmes rurales jouent un rôle important dans l'agriculture, plus spécialement dans la petite agriculture, travaillant en moyenne 4 heures par jour pour la récolte et le soin aux animaux.

Un facteur commun du travail des femmes, en majorité dans les régions rurales des pays en développement, est la mésestime et le manque de rémunération économique qu'elles perçoivent pour leur travail, leur contribution au ménage et au maintien de la communauté, de même qu'au niveau macro-économique. Les femmes ont un travail énorme qui pèsent lourd sur leurs épaules avec la double responsabilité de la protection de la ferme et de leur ménage.

La nécessité d'une volonté publique

Un système régulé de manière plus équitable dans les lois commerciales et les négociations devrait permettre de développer un modèle d'agriculture qui renforcerait les pauvres des pays en développement dans leur sécurité alimentaire. Cela suppose une réorientation complète des règles de l'OMC qui affectent sérieusement la dignité humaine et les droits de l'Homme, ne tenant absolument pas compte des engagements signés dans des conventions internationales par les Etats membres. Comme premier pas, l'OMC devrait ratifier les Objectifs de Développement du Millénaire des Nations Unies. Les négociations ont avancé lentement depuis la Conférence Ministérielle de Doha en 2001 et il est nécessaire de définir des politiques plus fortes pour réaliser des progrès sensibles en agriculture pour atteindre un développement mondial.

3. Cesser le commerce qui génère la pauvreté

Cesser la libéralisation commerciale déniait les libertés aux pauvres

Les politiques commerciales internationales ont un effet direct et souvent négatif sur la vie des habitants des pays pauvres, principalement des petits paysans et des communautés rurales.

L'actuel AsA continue à pousser les pays en développement à libéraliser sans tenir compte des larges réductions déjà accordées par le passé.

La cohérence entre les politiques agricoles, les politiques commerciales et celles de développement manque cruellement. Les pays en développement ont été poussés hors de politiques plus soutenables basées sur leurs nécessités de base et leurs capacités pour adopter par un modèle industriel d'agriculture qui a mis en péril leur sécurité alimentaire.

Cesser de faire payer les coûts de la libéralisation commerciale aux pauvres

Premièrement, contrairement aux principes fondamentaux de l'OMC « un pays, un vote et consensus », les pratiques de négociations et de décisions à l'intérieur de l'organisation ont marginalisé les pays en développement par des processus non transparents et excluants.

Deuxièmement, la demande des USA et de l'UE pour des offres substantielles et progressives de la part des pays en développement sur les tarifs industriels et les services ne prennent pas en compte le haut prix élevé payé au cours des 30 dernières années par les paysans des pays en développement souffrant du dumping des produits agricoles de l'agro-business fortement subsidiés dans les pays développés. Troisièmement, la réduction continue de commerce et les barrières à l'investissement mènent à une perte significative de revenus dans les pays en développement au moment où ces pays se trouvent face à une dette considérable et une augmentation constante des dépenses sociales.

Finalement les préférences commerciales non-réciproques qui bénéficient aux pays en développement sont érodées par la libéralisation régionale et multilatérale à cause surtout des réductions sur les tarifs.

Cesser le dumping sur les marchés des pays en développement

Le dumping des exportations du Nord empêche les paysans des pays en développement de vendre leurs produits sur leurs marchés locaux ou régionaux à un prix rémunérateur juste. Comme il est difficile pour les pays pauvres de démontrer les dommages subis, les pays importateurs devraient avoir la possibilité d'imposer immédiatement des droits de douanes pour la contre-valeur ou des droits d'anti-dumping. Les gouvernements devraient développer des méthodologies plus transparentes pour mesurer l'étendue du dumping. De plus, les pays du Nord, devraient réformer leurs régimes de subventions de manière substantielle pour en finir avec le dumping des produits sur les marchés globaux.

Le Mexique et l'agriculture

Le maïs est la céréale principale du Mexique et sa source majeure de subsistance. Le Mexique est le lieu de naissance du maïs et l'histoire du pays et sa culture tournent autour de cette céréale.

Depuis la mise en place de l'ALENA, les importations de maïs ont quasiment triplé mais le prix a chuté de 64% depuis 1985. Les importations de maïs génétiquement modifiés ont contaminé les variétés locales conduisant à la perte de biodiversité et augmentant la dépendance pour les semences vendues par les transnationales et les compagnies chimiques. Sous l'ALENA, les zones rurales du Mexique ont perdu 1,7 millions d'emplois, avec très peu d'emploi généré dans les autres secteurs. Des milliers de Mexicains ont émigré vers les USA, beaucoup pour travailler dans l'agriculture, souvent sans papiers et sans garantie de travail et de salaire.

Arrêter les distorsions des subventions commerciales

Les subventions déprécient les prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux. Le Paquet de juillet de l'OMC (en 2004) a adopté une approche très graduelle de mesures pour réformer les subsides à la production et les exportations, ce qui malheureusement, risque d'avoir des impacts négatifs. Des mesures claires et précises devraient être prises pour éliminer toutes sortes de soutien ou de subventions à l'exportation. Les subsides commerciaux de distorsion (Boîte Orange) devraient être réduits en fonction d'une formule graduelle : limite dans les produits spécifiques et engagements de réduction devraient être introduits en établissant des critères pour les dégager des paiements directs, partiellement découplés et liés à la production – et programmes limités (Boîte bleue).

Une revue complète de la boîte verte (subventions découplées et subventions de distorsion minimale) est nécessaire pour assurer que les supports domestiques restants ont des effets de distorsion minimaux et contribuent au bien commun. De la discipline est nécessaire pour ce qui concerne les boîtes Bleue et Verte, afin de contrecarrer le « glissement de boîtes ». Les pays développés devraient s'engager à développer une harmonisation standard et réduire significativement toutes les barrières non tarifaires.

L'impact des subventions du Nord dans la production de coton

« Le coton est tout pour nous, notre pharmacie, notre hôpital, nos écoles, nos enfants » dit Joseph Kabore, un paysan du Burkina Faso. Il cultive du coton depuis 1986. « Au début, le coton nous a donné l'espoir ; mais avec les bas prix du marché et les coûts élevés des intrants, nous ne pouvons plus gagner assez d'argent pour prendre soin de nos familles »

Les prix mondiaux du coton en déclin, ont un impact sévère sur la vie de plus de 2 millions de personnes qui dépendent du coton au Burkina Faso. En dépit du fait qu'il produit une haute qualité de coton à bas prix, le Burkina Faso, un des pays les plus pauvres de la planète, se trouve coincé par les stratégies de l'industrie d'agrobusiness qui baisse les prix aux producteurs, et doit faire face aux producteurs hautement subsidiés des pays riches qui arrivent à maintenir ces prix bas grâce à leurs subventions. Les USA sont le plus gros exportateur mondial de coton, avec 41% des exportations mondiales de coton en 2003. Les producteurs de coton des USA sont relativement peu compétitifs et sont capables de prendre cette large part de marché grâce à ces prodigieuses subventions. En 2001/2002 les USA ont dépensé quelque 2,3 milliards de \$ pour les subventions de coton, plus que le produit intérieur brut du Burkina Faso et 3 fois le total de l'aide bilatérale des USA à l'Afrique.

4. Promouvoir le développement agricole et rural en travaillant avec les pauvres.

Traitements différenciés pour protéger les peuples de la pauvreté

Le fossé qui existe entre les systèmes agricoles du Nord et la majorité des pays en développement, les mêmes règles pour tous, les riches et les pauvres, les puissants et les faibles, créent de nouvelles injustices. Afin de permettre aux pays développés de définir leur propre croissance, la diversification et le développement, les traitements spéciaux et différenciés, doivent constituer une part intégrale de tous les éléments des accords commerciaux en vue de préserver la sécurité alimentaire, le développement rural et la vie de millions de personnes qui dépendent du secteur agricole dans les pays en développement.

Pour les pays en développement qui ont des tarifs déjà très bas, la réduction tarifaire doit contenir : la progressivité, la proportionnalité et la flexibilité. Le support minimis (soutien qui n'excède pas 10% du total de la valeur de la production) est la seule forme de soutien disponible pour les paysans dans la majorité des pays en développement et chaque atteinte pour le réduire doit être évitée. De plus, l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC devrait être redéfini en garantissant aux pays en développement le droit de protéger leurs frontières en maintenant ou en augmentant leurs tarifs agricoles, ou via des restrictions quantitatives tant que les subventions du Nord se poursuivront. Finalement, comme il y a peu d'espoir de changements positifs à partir des négociations courantes dans un proche futur, les Pays les Moins Développés, devraient être exemptés de tout engagement de réduction et devraient recevoir, non seulement la possibilité d'appliquer des droits de douane mais aussi un quota de libre accès aux marchés des pays riches et des soutiens pour renforcer leurs capacités de production.

Protéger le développement rural avec des Produits Spéciaux

Mettre un frein à la libéralisation commerciale en exemptant des produits sensibles (produits spéciaux) de réductions tarifaires pourrait jouer un rôle vital dans l'augmentation de la production et la productivité des petits paysans en maintenant et en créant de l'emploi dans les zones rurales et en permettant la sécurité alimentaire des peuples des pays pauvres. En accord avec ses propres besoins, chaque pays en développement devrait pouvoir sélectionner un nombre approprié de produits agricoles importants pour l'alimentation et la sécurité alimentaire et le développement soutenable, Ces produits spéciaux devraient être exemptés de toute mesure tarifaire dans le futur.

Protéger la sécurité alimentaire par des mécanismes spéciaux de sauvegardes

Des mécanismes spéciaux de sauvegarde (retrait des produits alimentaires des engagements de réductions tarifaires- augmentation des tarifs -imposition de mesures tarifaires comme des restrictions quantitatives) devraient permettre la flexibilité des pays en développement pour protéger les petits paysans, y compris les femmes. Le mécanisme actuel de sauvegarde spéciale devrait être remplacé par un autre plus simple à utiliser, applicable à tous les produits et disponible pour tous les pays en développement pour répondre à tous les mouvements d'importation et à la volatilité des prix.

Ouvrir des espaces politiques pour un développement agricole soutenable

L'actuel AsA constitue un des nombreux modèles d'agriculture. Il favorise une agriculture à large échelle, l'agriculture industrielle et, pour le Sud en particulier, rétrécit singulièrement les choix que chaque pays pourrait opérer pour son propre développement économique. Ce modèle orienté vers la croissance économique et orienté vers l'exportation tend à augmenter la pauvreté et l'insécurité alimentaire. En effet, la plupart des pauvres producteurs ruraux sont simplement incapables d'entrer en compétition avec des riches producteurs qui ont bien davantage de capacité et de capitaux.

Les petits paysans dépendent essentiellement du fonctionnement des marchés locaux. La pauvreté des paysans dans les pays développés est aussi le résultat de l'existence du système de formation des prix qui mènent à la chute de ces prix. Afin de poursuivre des politiques qui assurent à tous les habitants un standard de vie de base, les pays en développement ont besoin d'espaces politiques, bien plus que des règles rigides et contraignantes qui imposent et formulent des politiques nationales.

Les pays pauvres ont besoin du droit et de la possibilité de réguler le commerce et l'investissement dans les intérêts du développement national, avec la protection nécessaire et l'ouverture graduelle quand les bonnes conditions sont mises en place. Des politiques de stabilisation de prix, et dans certains cas de gestion des marchandises peuvent être des instruments utiles pour les pays en développement afin d'améliorer les revenus des paysans et la sécurité alimentaire. Le défi est de développer des modèles d'agriculture durable qui renforcent les biens publics (y compris la sécurité alimentaire) et qui créent des écosystèmes résilients et une économie dynamique.

L'élimination des subsides agricoles du Nord qui ont des impacts sur le commerce international est seulement un des éléments nécessaires dans la réforme de la politique agricole pour que l'agriculture oeuvre réellement à la réduction de la pauvreté. La poursuite tenace de l'ouverture rapide des marchés agricoles du Sud ne va générer aucun bénéfice d'une réforme de l'agriculture du Nord et de ses politiques commerciales. En effet, les plus pauvres des producteurs ruraux sont tout simplement incapables d'entrer en compétition avec l'agro-business international et les riches producteurs qui ont une bien plus grande capacité et une agriculture hautement capitaliste, cela même sans subsides. Ces politiques sont destinées à la faillite ou, pour moins, leur impact sera sérieusement limité si les marchés agricoles s'ouvrent trop rapidement sans permettre aux pays en développement de maintenir des conditions dans lesquelles une approche en faveur des pauvres serait mise en œuvre.

Plus et une meilleure aide

L'aide devrait être accordée de manière à ne pas détruire les productions et les marchés locaux. Elle devrait envisager un soutien pour un développement à long terme et répondre aux besoins exprimés par les communautés locales. Le dumping de l'aide alimentaire rompt très souvent l'équilibre de la production locale qui devrait être une priorité de l'aide. Celle-ci devrait mener à une plus grande autonomie des pays qui la reçoive en regard de la production alimentaire et de son accessibilité pour tous. L'aide devrait renforcer le contrôle local des ressources et réellement arriver aux bénéficiaires des régions rurales. L'aide au développement devait donner la priorité au renfort de la petite production pour assurer la réalisation d'une vie soutenable pour tous.

5. Promouvoir la Souveraineté Alimentaire

Promouvoir la souveraineté alimentaire par un commerce juste et équitable. Défendre les droits des paysans et la souveraineté alimentaire en considérant les demandes suivantes :

1. Priorité à la production alimentaire domestique, pratiques d'agriculture soutenable et accès équitable à toutes les ressources
2. Soutenir les petits paysans et producteurs pour qu'ils aient un contrôle suffisant sur les moyens de production alimentaire ;
3. Rejeter toutes les formes de dumping afin de protéger la production alimentaire domestique ; ceci devrait inclure le supply management des pays exportateurs afin qu'ils évitent d'envoyer leurs surplus et les droits des pays importateurs de protéger leur marché intérieur contre les importations à bas prix.
4. Prohiber la piraterie biologique et les brevets sur les matières vivantes – animaux, plantes, corps humain ou toute autre forme vivante ou l'un de ses composants ;
5. Stopper les négociations pour initier un nouveau round de libéralisation du commerce et cesser les discussions pour amener de « nouvelles questions » dans l'OMC. Cela comprend les négociations futures sur des enjeux comme l'investissement, la compétition, le procurement du gouvernement, les biotechnologies, les services, le travail et l'environnement ;
6. Supprimer l'obligation d'accepter le minimum de 5% d'importation de consommation interne ; toutes les clauses obligatoires de l'accès au marché doivent de même être supprimées immédiatement ;
7. Entreprendre une révision de toutes les mesures relatives à l'alimentation et au commerce et analyser les impacts sociaux et environnementaux des lois et accords commerciaux existants (et le rôle de l'OMC dans ce système) ;
8. Revoir les politiques de propriété intellectuelle pour empêcher le brevetage des matières vivantes et de leurs composantes et limiter les protections des brevets afin de protéger la santé et la sécurité publiques ;
9. Cesser toute négociation sur les GATS et démanteler le principe de « libéralisation progressive » de façon à protéger les services sociaux et l'intérêt public ;
10. Entreprendre une réforme agraire sensée et assurer les droits des paysans dans les matières cruciales comme l'accès à la terre, à l'eau et d'autres ressources;
11. Retirer l'accord sur le brevetage et cesser de développer celui sur les semences.